

30 Janvier 2007

Séminaire
LE REGLEMENT DES LITIGES BANCAIRES : ARBITRAGE ET ADR
Paris - Jeudi 22 Mars 2007 (14h30-17h15)

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous adresser ci-joint le **programme** de ce Séminaire qu'organise ICC France en coopération avec l'Association Européenne de Droit Bancaire et Financier (AEDBF).

Cette manifestation, présidée par M. Georges AFFAKI, Responsable des Affaires Juridiques du Commerce International, BNP PARIBAS et Vice-Président de la Commission Bancaire de la Chambre de Commerce Internationale (ICC), et animée par des personnalités ayant une grande notoriété est un « must » pour les dirigeants des banques et des entreprises à l'heure de la mondialisation, ainsi que pour les membres du Barreau.

Nous sommes donc persuadés que vous tiendrez à participer à notre Colloque ou à vous y faire représenter. Dans cet esprit vous trouverez en annexe un **formulaire d'inscription** à retourner dûment complété à ICC France 9 rue d'Anjou Paris 8^{ème} d'ici le 16 Mars 2007.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Marie R SIMENOS
Délégué Général

Séminaire

LE REGLEMENT DES LITIGES BANCAIRES : ARBITRAGE ET ADR

Jeudi 22 Mars 2007 - 14h30- 17h15

Chambre de Commerce Internationale 38 Cours Albert Ier Paris 8^{ème}

Président du Séminaire

Georges AFFAKI

Responsable des Affaires Juridiques du Commerce International, BNP PARIBAS

P R O G R A M M E

Les opérations de banque sont vastes et variées. Financements, investissement, conseil et marchés de capitaux peuvent parfois donner lieu à des différends entre banques ou entre banques et leurs clients. En France, ces différends sont généralement réglés devant les tribunaux judiciaires. Mais l'accroissement du rôle de l'arbitrage comme mode préféré du règlement des litiges commerciaux mérite qu'il soit envisagé comme un élément de la stratégie juridique des banques. Force est de constater toutefois le manque de confiance entre les deux mondes. Le monde de la banque reproche à l'arbitrage une approche inadaptée à la réalité de l'activité de banque. Le monde de l'arbitrage, quant à lui, souhaiterait que les banques s'ouvrent à un dialogue dont l'aboutissement leur sera bénéficiaire en expertise dédiée et en économie de coûts. A tort ou à raison, ces reproches existent et le fait est qu'aucun dialogue significatif n'est intervenu en France entre le monde de la banque et celui de l'arbitrage.

ICC France a décidé de réunir des experts reconnus du monde de l'arbitrage et du monde de la banque pour amorcer un dialogue nécessaire. Cadres de banques, avocats, universitaires et régulateurs bancaires sont invités à participer à cet après-midi qui promet d'être un grand pas dans l'amorcement enfin d'un dialogue entre ces deux secteurs importants de l'économie.

Les procédures non-contentieuses de règlement des litiges (ADR) peuvent aussi être choisies en étape préalable à l'arbitrage ou au contentieux judiciaire. Des fédérations bancaires nationales et internationales les ont institutionnalisées avec succès. Ces expériences gagneraient à être plus connues. Elles pourraient aussi être le maillon manquant à l'arbitrage pour démontrer son utilité dans le règlement des litiges bancaires.

- | | |
|-------|---|
| 14h00 | Enregistrement des participants |
| 14h30 | Ouverture par le Président du Séminaire
Georges AFFAKI |
| 14h40 | Les attentes des banques
Benôît TESTON
Directeur des Affaires Juridiques et Fiscales, NATIXIS |
| 15h00 | La réalité de l'arbitrage dans le domaine bancaire : présentation de l'étude spéciale de la CCI
Emmanuel JOLIVET
Conseiller Général, Cour Internationale d'Arbitrage, Chambre de Commerce Internationale |
| 15h20 | L'offre du monde de l'arbitrage
Emmanuel GAILLARD
Avocat, SHEARMAN & STERLING |
| 15h40 | Café |
| 16h00 | Table ronde entre les intervenants : comment mettre l'arbitrage et les ADR au service des opérations de banque ? |
| 16h20 | Discussion générale |
| 17h05 | Rapport de Synthèse
Georges AFFAKI |

Formulaire d'inscription à retourner à
ICC FRANCE CONSEIL
9 rue d'Anjou 75008 PARIS
Fax 01 49 24 06 39 Email : icc-france@dial.oleane.com

Séminaire
LE REGLEMENT DES LITIGES BANCAIRES : ARBITRAGE ET ADR

Jeudi 22 Mars 2007 (14h30 - 17h15)

Lieu du Séminaire : Chambre de Commerce Internationale 38 Cours Albert Ier PARIS 8^{ème}

Monsieur, Madame (*razer la mention inutile*)

NOMPRENOM

FONCTION

SOCIETE

ADRESSE.....

CODE POSTALVILLE

TELEPHONEFAX

EMAIL

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 16 Mars 2007

FRAIS DE PARTICIPATION :

- Membres d'ICC France : 270 € TTC par personne
- Non membres d'ICC France : 290 € TTC par personne

MODALITES DE REGLEMENT

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre d'ICC France Conseil
- Virement bancaire sur le compte d'ICC France Conseil
BNP Paribas, 73 bd Haussmann, 75008 Paris
Code Banque 30004, Code Agence 00819, Compte n° 00010117206, Clé RIB 61
Merci d'indiquer le nom du participant et la mention « Séminaire 22 Mars 2007 »
- A réception de facture

ANNULATION

Les frais de participation resteront acquis pour toute annulation postérieure au 16 Mars 2007. Toutefois, un participant peut se faire remplacer, sans frais supplémentaires, par un autre représentant de sa société.

DATE

SIGNATURE

Ce séminaire entre dans le cadre d'un contrat de formation imputable au titre de la taxe de formation professionnelle (n° de déclaration d'existence de notre organisme : 11.75.3046775)